



# L'INITIATIVE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE (IRC)

Renforcer les médias locaux canadiens grâce à la radio communautaire

# Aperçu

Les médias locaux sont en difficulté. Au cours de la dernière décennie, selon le Local News Project, nous avons perdu plus de six cents organismes de presse locale et des milliers de journalistes locaux depuis 2008. Une partie de la solution doit passer par le soutien aux médias communautaires.



S'il est important d'investir dans Radio-Canada, cela ne peut à lui seul résoudre le problème du déclin de l'information locale. Plutôt que d'investir uniquement dans le diffuseur national, il vaudrait mieux soutenir l'information locale en investissant dans les médias locaux. Le succès viendra du renforcement de l'ensemble des composantes du système canadien de radiodiffusion.

Les diffuseurs communautaires, autochtones et universitaires sont essentiels pour les Canadiens, en particulier en dehors des centres urbains. Ils sont au cœur de leurs communautés, jouent un rôle vital en cas d'urgence, promeuvent les arts et la culture locaux, et comptent parmi les rares acteurs qui continuent de s'investir dans la couverture de l'actualité locale.



**... parce qu'ils font tous partie de cette communauté.**

Un investissement de 95 000 dollars dans une station de radio communautaire renforcera cette dernière dans son ensemble. Une station solide attirera un réseau de bénévoles, chacun intégré à une équipe chargée de diffuser l'actualité locale aux auditeurs.



Parce qu'ils font partie intégrante de la communauté, ces bénévoles bénéficient d'un niveau de confiance bien supérieur à celui accordé aux médias sociaux ou aux grands médias. Cela signifie qu'un investissement modeste peut assurer le fonctionnement et la viabilité de toute la station et permettre à des centaines de personnes de produire des reportages, de promouvoir l'information et de partager leurs passions, alors que le même montant investi dans Radio-Canada permet de financer qu'un seul journaliste à temps plein.

Dans ce document, nous proposons une solution. L'initiative de radio communautaire (IRC) coûtera 25 millions de dollars par an, soit une fraction de ce qui a été investi dans Radio-Canada, mais elle aura un impact beaucoup plus important sur plus de 255 stations communautaires, autochtones et universitaires et sur les Canadiens qui en dépendent.

**Leurs licences exigent qu'elles soient toutes constituées en organisations à but non lucratif et, à ce titre, chaque dollar investi est réinjecté dans leur communauté.**

# Radio communautaire



Il existe plus de 255 stations de radio communautaires, autochtones et universitaires agréées par le CRTC au Canada. Elles diffusent des programmes dans environ 55 langues, dont 15 langues autochtones. On compte aujourd'hui 55 stations autochtones et 71 stations diffusant en français dont 30 desservent les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) partout au Canada.

La diversité des langues et leur ancrage dans les communautés locales rendent ces médias essentiels en cas d'urgence. Lors d'un incendie de forêt, par exemple, ils sont présents dès le début pour communiquer les ordres d'évacuation, informer les résidents de l'emplacement précis des flammes et des itinéraires qu'ils peuvent emprunter en toute sécurité.

Dans les jours qui suivent, ils diffusent des informations à jour sur les coupures d'électricité, orientent les bénévoles et indiquent où trouver de l'eau potable.



**Puis, à mesure que la communauté se reconstruit, elles sont là pour couvrir les aides gouvernementales, des demandes d'indemnisation et du suivi des décisions municipales qui façonneront l'avenir.**

Au-delà des situations d'urgence, les stations communautaires assurent la couverture des conseils municipaux, des tribunaux, des sports locaux, des commissions scolaires et d'un large éventail d'autres enjeux municipaux.



Plus de 2,4 millions de Canadiens écoutent régulièrement les médias communautaires, et la majorité d'entre eux vivent à l'extérieur des grands centres urbains. Alors que les radiodiffuseurs privés font pression pour diffuser moins d'artistes et de contenu canadiens, les stations de radio communautaires dépassent régulièrement les exigences de 35 % de contenu canadien, atteignant souvent plus de 50 %.

**La plupart des artistes canadiens émergents continuent de faire entendre leurs premiers morceaux presque exclusivement sur les radios communautaires.**

Alors que plus de la moitié des collèges canadiens ont fermé leurs programmes de radiodiffusion et de journalisme au cours des dernières années, la radio communautaire est de plus en plus le seul lieu de formation pour les futurs diffuseurs canadiens. Elle demeure essentielle pour garantir que les Canadiens issus de communautés minoritaires puissent faire entendre leur voix à l'antenne.

Ces stations jouent un rôle essentiel en offrant des occasions de publicité, en assurant la promotion des événements et en appuyant les petites entreprises, les groupes communautaires, les gouvernements à tous les niveaux ainsi que les citoyens des communautés qu'elles desservent.



Bien souvent, les stations communautaires, autochtones et universitaires représentent le seul canal de diffusion de cette information à un coût abordable. Les stations de radio communautaires, autochtones et

universitaires occupent une place centrale au sein de leurs communautés. L'amélioration de notre système d'intervention d'urgence, la consolidation des liens entre voisins et une meilleure diffusion de l'information locale sont essentiels à la préservation de notre démocratie.

**...tout cela dans l'intérêt de la  
préservation de notre démocratie, qui,  
comme nous le voyons au sud de la  
frontière, est loin d'être tenue pour  
acquise**

# MODÈLE DE FINANCEMENT ACTUEL

Bien que le gouvernement canadien soutient largement plusieurs secteurs de la radiodiffusion, les radiodiffuseurs communautaires et autochtones demeurent historiquement sous-financés.

Radio-Canada reçoit plus de 1,5 milliard de dollars annuellement, incluant une enveloppe additionnelle de 150 millions de dollars dans le dernier budget.



Parallèlement, les radiodiffuseurs commerciaux profitent de la publicité nationale et gouvernementale ainsi que de généreux crédits d'impôt, dont sont exclues les stations communautaires.

FACTOR et Musicaction travaillent de manière exceptionnelle. Pour assurer la visibilité des artistes émergents, ils dépendent fortement des stations communautaires, autochtones et universitaires pour les premières diffusions.

Chaque année, ils reçoivent plus de 16 millions de dollars en provenance du DCC (Développement du Contenu Canadien - financement obligatoire des radiodiffuseurs commerciaux), en plus de contributions gouvernementales complémentaires. À l'inverse, les stations de radio communautaires ne reçoivent que 2,8 millions de dollars, un financement en déclin à mesure que les revenus des radiodiffuseurs commerciaux diminuent. Le Fonds de la musique du Canada, financé par le gouvernement, soutient également ces organismes.

L'Initiative de radio communautaire offrirait enfin un mécanisme pour appuyer ce pilier essentiel, mais insuffisamment financé, de la radiodiffusion canadienne.



Il importe également de souligner que seules les stations communautaires et universitaires sont admissibles au financement du DCC, alors que les stations autochtones en sont exclues. Cette proposition constituerait une avancée majeure pour corriger cette exclusion systémique.

Au début de l'examen de la radiodiffusion autochtone par le CRTC, un rapport intitulé « Ce que nous avons entendu » a été rédigé. Il en ressort clairement que la priorité absolue des stations de radio autochtones est le soutien opérationnel.

Chaque acteur joue un rôle dans le système de radiodiffusion.



**Nous devons veiller à ce que toutes les composantes du système soient adéquatement soutenues afin de servir au mieux les Canadiens et de leur permettre de continuer à bénéficier des services des radiodiffuseurs locaux.**

# INITIATIVE DE LA RADIO COMMUNAUTAIRE (IRC)

Le IRC constitue une proposition représentant un investissement annuel de 30 millions de dollars, indexé à l'inflation. Les fonds seraient consacrés à trois objectifs prioritaires:

- Le financement stable de toutes les stations communautaires, autochtones et universitaires
- Soutien à la collecte de données sectorielles et
- Le financement de projets spéciaux.

## Financement stable

Sur ce montant, 24 millions de dollars seraient alloués au financement des coûts liés aux ressources humaines au fonctionnement des stations.

Étant donné que la majeure partie des coûts d'exploitation d'une station est attribuable au personnel, l'activité du secteur repose essentiellement sur le capital humain.

Un financement stable et constant, consacré au recrutement et au développement des compétences,

permettrait aux radiodiffuseurs communautaires d'amplifier leur impact auprès des Canadiens d'un océan à l'autre. Il offrirait la prévisibilité nécessaire pour planifier l'avenir, réinvestir les fonds communautaires dans la programmation et assurer au personnel une rémunération décente.



Cela correspondrait à un financement d'environ 95 000 dollars par station communautaire, autochtone et universitaire agréée au Canada, conforme aux exigences du CRTC et respectant les critères fondamentaux de bonne gouvernance.

Les budgets annuels des stations varient de 5 000 à 500 000 dollars, avec une moyenne estimée à 150 000 dollars. Un tel financement aurait un effet déterminant pour les stations aux revenus les plus modestes, tout en constituant un apport substantiel pour les stations aux budgets plus élevés.

**La majeure partie des coûts d'exploitation d'une station est liée aux ressources humaines, l'activité du secteur reposant essentiellement sur le capital humain.**

## Collecte de données sectorielles

L'IRC offrirait un cadre structuré pour la collecte de données nationales portant notamment sur les types de programmation, les auditoires des plateformes AM-FM et numériques, les langues de diffusion, les émissions parlées et la représentation des diffuseurs minoritaires, conformément à la loi sur la radiodiffusion.

Actuellement, les outils de mesure d'audience demeurent prohibitifs pour de nombreuses stations. L'allocation annuelle d'un million de dollars prévue dans l'IRC permettrait d'assurer l'accès à ces outils pour l'ensemble du secteur. Ces outils produiraient des données essentielles pour appuyer des



démarches crédibles auprès des annonceurs et orienter les décisions de programmation sur des bases factuelles. Ils favoriseraient par ailleurs une plus grande autonomie des stations en matière de publicité et de financement.

Le Fonds Canadien de la Radio Communautaire assurerait l'agrégation des données, permettant ainsi la production d'un rapport annuel sur l'état de la radio communautaire au Canada et la diffusion de ces informations auprès du CRTC, du gouvernement, des fondations et d'autres parties prenantes, dans le but d'appuyer des décisions éclairées reposant sur des données probantes et mesurables.

**Ces données permettraient aux stations de gagner en autonomie en matière de publicité et de demandes de financement.**

## Projets spéciaux

Les contributions issues du fonds DCC des radiodiffuseurs commerciaux, qui servent actuellement au financement de projets spéciaux, devraient diminuer au cours des prochaines années jusqu'à disparaître, en raison du déclin marqué des ventes de stations de radio commerciales auxquelles elles sont rattachées.



La proposition liée à l'IRC prévoit une allocation de 1,5 million de dollars afin d'assurer la poursuite du financement de la formation, de la programmation et des projets spéciaux, bien que cette enveloppe demeure limitée.

**Enfin, elle permettrait néanmoins de maintenir un appui essentiel à des initiatives dont l'importance est croissante pour l'ensemble du secteur de la radiodiffusion.**

|   |                     |
|---|---------------------|
| Coût de programmation:                      | \$24,225,000        |
| Promotion, mesure d'audience, vérification: | \$1,500,000         |
| Projets spéciaux:                           | \$3,275,000         |
| Administration                              | \$1,000,000 (3.3%)  |
| <b>Total:</b>                               | <b>\$30,000,000</b> |

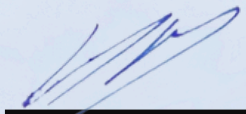
Merci de votre considération. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à communiquer avec Alex Freedman.

☎ 873-455-5588

✉ Alex@crfc-fcrc.ca



**Barry Rooke**  
Executive  
Director,  
NCRA/ANREC

**Louis Béland**  
Directeur  
général, ARC  
du Canada




**Angelica  
Carrero**  
Directrice  
générale ARCQ




**Alex Freedman**  
Executive  
Director CRFC-  
FCRC

